

**VILLE**  
**DE**  
**MOULINS-LÈS-METZ**

**SEANCE DU VINGT-QUATRE FEVRIER DEUX MILLE VINGT-SIX à 20 H 00**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département  
de la Moselle

Arrondissement  
de METZ

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus : 29

Nombre des Membres  
en fonction : 29

Nombre des Membres  
qui ont assisté à  
la séance : 19

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 21

Convoqués le :  
17/02/2026

**Etaient présents** : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Monsieur Léo KANNY, Adjoint au Maire.  
Monsieur Jean-Yves BEGUE, Madame Monique SCHALLER, Madame Dominique LANCERON, Madame Pascale HOLLE, Monsieur Michel SCHALLER, Monsieur Michel LUTZ, Madame Nadège DRISSI, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Michelle WIBRATTE, Monsieur Yann MAUCOURT, Conseillers Municipaux.

**Etaient absents** : Monsieur Michel LEICK, Madame Jeannine BILLOTTE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Farès CHABI, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Clément CONROUX, Conseillers municipaux.

**Etaient excusés** : Monsieur Francis GUEHERY, Conseiller Municipal.

**Absents ayant donné pouvoir :**

Madame Valérie BOHR, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à Madame Dominique LANCERON  
Madame Rachel NICOLAS, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à Monsieur Jean BAUCHEZ

**Secrétaire de séance** : Monsieur Nicolas POIRIER

=====

**POINT 2026-11- Acompte de subvention 2026 au Centre Communal d'Action Sociale**

Rapporteur : Hervé BOURGUIGNON

La Municipalité entend poursuivre son effort de solidarité avec un soutien renouvelé à l'action du C.C.A.S., outil privilégié de la politique municipale d'aides pour l'accompagnement des publics les plus en difficulté.

Les aides se composent principalement de secours financiers divers touchant les aides alimentaires, les aides à l'énergie, les aides au règlement de factures ;

Les budgets primitifs de la Commune comme du Centre Communal d'Action Sociale ne seront étudiés et votés qu'au cours du mois d'avril.

Afin que le Centre Communal d'Action Sociale puisse avoir les crédits nécessaires à son fonctionnement il est proposé au Conseil municipal de verser un acompte sur subvention représentant 50 % de la subvention versée en 2025, soit 24.961,50 €.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date 24 février 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**VERSE** un acompte de subvention au Centre Communal d'Action sociale de 24.961,50 € (vingt-quatre mille neuf cent soixante et un euros et cinquante centimes).

**DIT** que les crédits de la subvention définitive (acompte et solde) seront inscrits au budget primitif 2026 de la Commune.

**CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

**Approuvé à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CONFORME  
MOULINS-LES-METZ, le 24/02/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20260224-2026-11DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2026

Notification : 27/02/2026

Le secrétaire de séance,  
Nicolas POIRIER



Le Maire,  
Jean BAUCHEZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.